

**Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2018**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 09 octobre 2018 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire.

M. Christian MOREL, Maire délégué.

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Arminda GUIBLAIN, Jacky JOANNIS, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Adjointes et conseillers municipaux avec délégation.

Mmes et MM. Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, Yves SCALABRINO, Daniel MARMAGNE et Sébastien LE CANN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Mmes et MM. Daniel CRENÉ (pouvoir à Arminda GUIBLAIN), Lionel DARLOT (pouvoir à Christian MOREL), Annie PETIT (pouvoir à Jeannine GUILLEMOT), Jérôme DELORME (pouvoir à Christian DEUILLET), Magali HIRARDIN (pouvoir à Florence JALOUZOT), Geneviève SCHAAP (pouvoir à Daniel MARMAGNE).

Secrétaire de séance : Béatrice TAILLANDIER

-----  
**Monsieur le maire ouvre la séance à 20h15.**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018

**Béatrice TAILLANDIER, secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint.**

**Le procès-verbal du 10 septembre 2018 n'apporte aucune observation, il est adopté.**

**FINANCES - CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles publiques de MONETEAU**

Rapporteur : Christian MOREL

Vu les dispositions de l'article L 212-8 du code de l'éducation relatif à la répartition intercommunale des charges des écoles publiques ;

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, cinquante-six enfants de l'extérieur sont scolarisés sur Monéteau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- **D'APPLIQUER** une participation forfaitaire de : **88.90 euros par an et par enfant** qui sera réclamée aux communes de résidence des élèves scolarisés sur Monéteau pour l'année **2017/2018**
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les conventions à intervenir.

Voix :  POUR : 25     CONTRE :                     ABSTENTION :

**FINANCES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles élémentaires privées d'Auxerre, Sainte Thérèse et Sainte Marie**

Rapporteur : Christian MOREL

Les écoles Sainte Thérèse, 6 Boulevard de Montois et Sainte Marie, 14 rue de la Fraternité à AUXERRE sous contrat d'association avec l'Etat, sollicitent une participation aux charges de fonctionnement pour les élèves domiciliés à Monéteau et Sougères sur Sinotte, inscrits dans leur établissement pour l'année scolaire 2018/2019.

- Ecole Ste Thérèse        : 13 élèves
- Ecole Ste Marie         : 7 élèves

Admettant le libre choix pour les parents de choisir leurs écoles, le Conseil Municipal, dans l'attente d'instruction complémentaire des services préfectoraux :

- **DECIDE** de reconduire sa participation aux charges de fonctionnement de ces écoles,
- **ALLOUE** 88.90 € par élève et par an, versés trimestriellement,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2018 et 2019.

Voix :  POUR : 25     CONTRE :                     ABSTENTION :

**FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES - Mise en assainissement collectif de la commune associée de Sougères-sur-Sinotte et ses hameaux - Travaux de branchements d'assainissement privatifs à Pien – Clôture des comptes d'opération sous mandat**

Rapporteur : Christian MOREL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les délibérations du 10 juin 2013 et du 12 janvier 2015

CONSIDERANT, que la municipalité avait engagé une opération de travaux de branchements en partie privative à Pien, mené comptablement par des opérations sous mandat aux comptes 45811 en dépenses d'investissement, et 45821 en recettes d'investissement.

CONSIDERANT que ces comptes d'opérations sous mandat doivent être équilibrés en dépenses et en recettes ; le montant de l'opération s'élève à 260 977.45 € ; un déficit en recette de 62.40€ est constaté au compte 45821.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de la clôture comptable de l'opération de travaux de branchements privatifs à Pien
- **DECIDE** que pour finaliser le projet de raccordement en domaine privé des riverains de Pien, il convient de régulariser l'écart de 62.40 € entre les comptes 45811 et 45821 dû à l'arrondi de subvention effectué par l'Agence de l'Eau Seine Normandie lors du versement du solde de subvention.

Voix :  POUR : 25     CONTRE :     ABSTENTION :

#### **FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES - Décision modificative n° 1 Budget d'assainissement 2018**

Rapporteur : Christian MOREL

Afin de procéder à différents ajustements des prévisions budgétaires, il convient d'établir la décision modificative n°1 du budget d'assainissement.

Les travaux de raccordement des branchements en domaine privés à Sougères sur Sinotte sont réalisés par le biais des comptes 458 pour lesquels il convient de prévoir les crédits supplémentaires comme suit :

En dépenses d'investissement, article 45812 = + 450 000 €

En recettes d'investissement, article 45822 = + 450 000 €

Le budget reste équilibré.

TABLEAU RECAPITULATIF

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES RECETTES	FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT	MONTANT En Euros
4581	45812	DEPENSES	INVESTISSEMENT	450 000
4582	45822	RECETTES	INVESTISSEMENT	450 000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 sur le budget assainissement année 2018

Voix :  POUR : 25     CONTRE :     ABSTENTION :

**Arrivée de Christian DEUILLET à 20h27.**

#### **FINANCES – SUBVENTIONS - Subvention pour la construction de 20 logements locatifs sociaux et d'une salle multifonction à destination des personnes retraitées**

Rapporteur : Christian MOREL

Vu l'Information du conseil municipal du 10 juin 2014,

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques essentielles de l'opération de construction de 20 logements locatifs sociaux et d'une salle commune multifonction à destination des personnes retraitées, à Monéteau, quartier des Prés Hauts ; cette opération est menée conjointement par l'Office Auxerrois de l'Habitat et la Mutualité Française.

Le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous, présente la participation attendue de chaque partenaire de l'opération :

	Montants en € (TVA 5,5%)
Subvention Etat	34 800
Subvention intercommunalité	26 000
Subvention ville de Monéteau	230 000
Prêt CDC	190 516
Prêt CDC Foncier	450 000
Prêt CARSAT	1 037 000
Apport	628 625
TOTAL	2 596 941

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention de 230 000 € à l'Office Auxerrois de l'Habitat pour financer l'opération de construction de 20 logements sociaux présentée ci-dessus.
- **VERSE** cette subvention en trois échéances :
  - 70 000 € sur l'exercice 2018
  - 80 000 € sur l'exercice 2019
  - 80 000 € sur l'exercice 2020 (à la fin de la construction sur production des Décomptes Généraux et Définitifs)

**Monsieur le maire évoque la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre le mardi 16 octobre.**

**Il explique que la commune doit subventionner les bailleurs sociaux à l'exception de Mon Logis qui n'est pas du département. Il fait part aussi du dépôt d'un Permis de Construire pour la construction de quarante-sept logements rue de Paris. Ce programme est réalisé par European Homes, le bailleur n'est pas encore connu. Cette opération va permettre d'atteindre les 17% de logements sociaux sur la commune. La problématique de cette arrivée de familles va obliger une réflexion sur l'orientation des enfants dans les écoles.**

**S. LE CANN demande à qui sont réservés ces logements**

**Réponse de Monsieur le Maire : ces 47 logements sont des logements sociaux et non réservés tandis que le Village Bleu, les logements sont réservés à des personnes seniors.**

**Y SCALABRINO questionne si d'autres projets sont en cours**

**Réponse de Monsieur le Maire : il y a effectivement des « dents creuses » sur la commune permettant de réaliser d'autres constructions mais il faut encore que les propriétaires acceptent de vendre les terrains à des promoteurs.**

**FINANCES – EMPRUNTS – Réalisation d'un emprunt pour financer l'opération de restructuration des deux restaurants scolaires et du centre de loisirs**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le Maire rappelle que pour financer l'opération de restructuration des deux restaurants scolaires et du centre de loisirs sur le budget principal, il convient de recourir à un emprunt d'un montant de 600 000 €.

Dès lors, la commune de Monéteau contracte auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, un emprunt de 600 000 €.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont :

Le montant du capital emprunté = 600 000€

La durée d'amortissement = 15 ans

Le type d'amortissement = amortissement constant du capital

Le taux d'intérêt = un taux fixe de 1.24%

Périodicité = remboursements trimestriels

Déblocage des fonds = dans les 12 mois suivant l'édition du contrat

Les frais de dossier sont de 0.20%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées, et à procéder aux débloques de fonds.

***Y SCALABRINO dit qu'il avait retenu un emprunt de 500 000 euros.***

***Monsieur le maire explique qu'il vaut mieux prévoir un peu plus sachant que les taux d'emprunt sont très bas et la commune peut supporter cela ; pour rappel le taux d'endettement n'est que de 40 € environ par habitant. Il préfère garantir les imprévus puisque des travaux supplémentaires sont à prévoir dans les cantines scolaires (toiture dans la salle d'évolution au Parc, carrelage et toiture à la Seiglée).***

**FINANCES – EMPRUNT - Demande de garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition de logements sociaux – Société Mon Logis – Opération « rue du Terrier Blanc » (pour une garantie partagée : 50 % de garantie apportée par la commune de Monéteau et 50% de la garantie apportée par le CGLLS)**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le Maire indique que la société MON LOGIS a sollicité la commune pour l'octroi d'une garantie d'emprunt en vue du financement de l'acquisition de 28 logements locatifs sur l'opération VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) rue de Terrier Blanc à Monéteau.

Les emprunts sont décomposés en Prêt Locatif Social (PLS) pour 8 logements souscrits auprès du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour 20 logements.

Le montant total des emprunts s'élève à 2 709 000 euros.

La délibération prise par le conseil municipal le 12 septembre 2016 prenait en compte une garantie d'emprunt partagée à hauteur de 50 % avec la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Cette dernière n'a finalement pas donné suite directement à Mon Logis en raison de leur règlement financier non adapté à la demande initiale.

La société Mon Logis s'est donc rapprochée de la CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social) afin d'obtenir une garantie à hauteur de 50% du montant du prêt, ce qui nécessite un nouvel accord du conseil municipal.

Dans le cadre de la politique du logement de Monéteau, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à l'opération de construction des 28 logements sociaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de prêt.

La présente délibération concerne l'emprunt auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations**.

La garantie de la commune est sollicitée pour un emprunt d'un montant de 1 854 000 euros (un million huit cent cinquante-quatre mille euros) en vue de financer en PLUS et PLAI l'opération de construction de 20 logements locatifs à Monéteau, rue du Terrier Blanc.

La garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°85892 en annexe signé entre SOC ANONYME D'HLM MON LOGIS ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de **50%** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 854 000 euros (un million huit cent cinquante-quatre mille euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 85892 constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **PREND CONNAISSANCE** des caractéristiques des lignes du prêt, à savoir :

- Nature de la ligne du Prêt : PLAI
- Montant du prêt : 637 000 euros
- Durée du prêt : 41 ans
- dont durée de la période de préfinancement : 12 mois
- dont durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Taux d'intérêt préfinancement : 0,55 %
- Taux d'intérêt : 0,55 %
- Echéance annuelle
  
- Nature de la ligne du Prêt : PLAI foncier
- Montant du prêt : 186 000 euros
- Durée du prêt : 51 ans
- dont durée de la période de préfinancement : 12 mois
- dont durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Taux d'intérêt préfinancement : 0,55 %
- Taux d'intérêt : 0,55 %
- Echéance annuelle
  
- Nature de la ligne du Prêt : PLUS

- Montant du prêt : 797 000 euros
- Durée du prêt : 41 ans
- dont durée de la période de préfinancement : 12 mois
- dont durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Taux d'intérêt préfinancement : 1,35 %
- Taux d'intérêt : 1,35 %
- Echéance annuelle
  
- Nature de la ligne du Prêt : PLUS foncier
- Montant du prêt : 234 000 euros
- Durée du prêt : 51 ans
- dont durée de la période de préfinancement : 12 mois
- dont durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Taux d'intérêt préfinancement : 1,35 %
- Taux d'intérêt : 1,35 %
- Echéance annuelle
  
- **APPORTE** sa garantie aux conditions suivantes :
  - La garantie de la Ville de Monéteau est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
  - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Monéteau s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement
  
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre la commune de Monéteau et la société MON LOGIS.

### **RESSOURCES HUMAINES – FONCTION PUBLIQUE - Modification durée hebdomadaire**

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Suite à une réorganisation du service liée notamment à la modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019, il est nécessaire de modifier les durées hebdomadaires suivantes et ce à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 :

- Modification d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (1430 h/an) en poste d'Adjoint technique à temps complet (1607 h/an) = 35h /semaine.
  
- Modification d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (1553 h/an) en poste d'Adjoint technique à temps non complet (+28h) (1561 h/an) = 34h /semaine.
  
- Modification d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (1490,50 h/an) en poste d'Adjoint technique à temps non complet (+28h) (1557 h/an) = 33h55 /semaine.
  
- Modification d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (1519 h/an) en poste d'Adjoint technique à temps complet (1607 h/an) = 35h /semaine.
  
- Modification d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (1338,30 h/an) en poste d'Adjoint technique à temps non complet (+28h) (1391,50 h/an) = 30h20 /semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** ces modifications hebdomadaires

**ENVIRONNEMENT – Demande de modification du tracé de la véloroute en traversée de Monéteau**

Rapporteur : Pascale SALIGOT

Vu la délibération du conseil municipal de Monéteau n°2013-081 du 30 septembre 2013, arrêtant le tracé du Tour de Bourgogne sur le territoire communal en passant rive gauche en amont du pont Eiffel,

Vu le Schéma Directeur Cyclable de la communauté de l'Auxerrois adopté en 2014, faisant apparaître les tracés du Tour de Bourgogne, communément appelé Véloroute,

Considérant que le tracé de la véloroute en rive gauche de Monéteau impliquerait une mise en impasse de la route des Conches, ayant pour conséquence un report de trafic routier sur le pont Eiffel,

Considérant les difficultés de trafic observées sur le pont Eiffel et les comptages effectués route des Conches concluant à la circulation de près de 2100 véhicules par jour pour les deux sens,

Considérant la demande des riverains de la route des Conches en date du 2 février 2018 sollicitant des aménagements de mise en sécurité sur cet axe devenu dangereux,

Il est exposé ce qui suit :

Le passage de la véloroute par la rive gauche de l'Yonne à Monéteau aurait pour impact une augmentation forte du trafic sur le carrefour des départementales à la sortie du pont Gustave Eiffel et viendrait rendre encore plus difficile la circulation sur ces axes routiers déjà très sollicités par les véhicules légers, les poids-lourds et les transports urbains.

Cette voirie serait de plus occupée par les usagers de la véloroute, ce qui tendrait à proposer une voie de circulation trop peu sécurisée.

Un tracé plus sécurisé pour les usagers de la véloroute serait celui empruntant la rive droite depuis le pont de la rocade, en passant par la rue des Dumonts et le chemin de halage jusqu'au pont Eiffel, pour rejoindre ensuite la continuité du tracé rue de Gurgy.

D'autre part, dans ce cas de figure, la véloroute pourrait aussi passer par l'aire des Peupliers, espace dédié aux loisirs et au tourisme, ce qui apporterait une attractivité supplémentaire au territoire.

En parallèle à cette modification du tracé, des aménagements seraient réalisés sur la route des Conches pour parvenir à réduire la vitesse des véhicules et augmenter la sécurité des riverains et des piétons.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- **DEMANDE** au Conseil Départemental, maître d'ouvrage de la véloroute, la modification du tracé entre le pont de la Route Nationale 6 et le pont Eiffel par les rues suivantes : rue des Caillottes, rue des Isles, rue des Dumonts, allée des Peupliers, chemin de halage et rue de Gurgy
- **AUTORISE** M le Maire à signer tous actes à intervenir,



- **MENE** une réflexion sur le tracé de la boucle touristique cyclable prévue dans le schéma directeur en complément du tour de Bourgogne, suite à cette modification de tracé
- **ACTE** la mise en œuvre d'aménagements appropriés permettant la réduction de la vitesse route des Conches conjointement à la réalisation des travaux de la véloroute

Voix     POUR : 24     CONTRE : 3     ABSTENTION :

**Monsieur le maire précise que cette délibération n'est qu'un avis ; la décision sera actée par la Région.**

**Les élus engagent un débat sur le devenir de la véloroute.**

**F. JALOUZOT demande si les riverains peuvent espérer une sécurisation de la route des Conches car elle est très dangereuse.**

**Monsieur le maire précise qu'une étude est lancée pour Monéteau et que la ville d'Auxerre devra s'engager à sécuriser la partie la concernant. La ville de Monéteau ne s'occupera que de sa partie.**

**C. FERNANDEZ dit qu'elle aurait aimé avoir un compte rendu de la réunion qui s'est tenue avec le Conseil Départemental et la Ville d'Auxerre**

**Monsieur le maire répond que la ville d'Auxerre a accepté le changement et tout a été acté verbalement.**

**C. FERNANDEZ rappelle les paroles de M. BONNEFOND sur le choix du tracé par les Dumonts qui a été sollicité par un plus grand nombre de voix.**

**P. PICARD rappelle que l'étude de sécurisation sera proposée à la commission environnement.**

**C. FERNANDEZ demande dans combien de temps seront fait les travaux car les riverains ne demandent pas spécialement la véloroute mais souhaitent des travaux de sécurisation.**

**Monsieur le maire signale que les travaux ne commenceront pas avant la décision de la Région mais la commune s'y prépare et les études seront faites rapidement pour commencer les travaux dès 2019.**

**P. SALIGOT rassure les riverains qui seront consultés car pour l'instant il n'y a rien de figé. Une réunion de concertation sera organisée afin de prendre en compte toutes les remarques et avis de chacun.**

**Monsieur le maire confirme qu'avant fin 2018 le Conseil Départemental et la Région vont acter le tracé définitif et la commune pourra programmer les travaux. Il rappelle que ce sujet revient tous les lundis en réunion de municipalité et que chacun s'accorde à sécuriser cette voie.**

**P. SALIGOT rappelle que le plan qui avait été transmis a été refusé**

**Monsieur le maire signale que c'est une voie communale donc le conseil municipal décidera et à l'unanimité, les travaux se feront.**

**Monsieur le maire évoque aussi le problème des transports scolaires et urbains. La Communauté de l'Auxerrois et Transdev se sont engagés à rétablir les circuits à qui il a envoyé un ultimatum pour que les circuits soient rétablis aux vacances de la Toussaint. Il évoque et fait circuler une photo reçue par courrier d'un bus faisant demi-tour sur la rocade d'Auxerre au -dessus du rond-point de**

*Jonches.*

*C.DEUILLET précise qu'il y a eu une autre infraction au code de la route le 05 octobre car le chauffeur s'est trompé de sens. Il demande la parole pour évoquer cette réforme qui aura un impact sur les circuits au moins jusqu'en 2023. Puis l'article paru dans Auxerre Magazine probablement d'un habitant d'Appoigny faisant la remarque sur le nombre de bus qui roulent quasiment à vide sur Appoigny et Monéteau mais vu le tracé et les horaires, il est difficile de les emprunter.*

*Il évoque aussi l'intervention d'une délégation d'usagers et parents d'élèves au Conseil Communautaire avec pour seule réponse du Vice-président : les changements ont été choisis en fonction de ratios financiers; alors pourquoi avoir validé la proposition faite si elle ne correspond pas au cahier des charges. La solution d'ajustements ne pourra pas être suffisante pour rétablir le bon fonctionnement des circuits si en plus les chauffeurs ne sont pas vigilants et plus grave avec des infractions au code de la route.*

*Monsieur le maire fait part aussi d'oubli sur la dépose des enfants à Pien qui doivent descendre à Sougères sans possibilité de retour à leur domicile si ce n'est que la solidarité des habitants. Il évoque l'entretien téléphonique avec un responsable des transports à la communauté qui confirme que des comptages sont en cours ; ce n'est pas une solution puisque les bus sont surchargés et les horaires ne coïncident pas à Pôle Echange. De plus, les enfants n'ont toujours pas reçu leur carte de transport.*

*Il souligne les compétences obligatoires qui doivent être au point et sans faille avant de parler de mutualisation.*

*B. TAILLANDIER demande pourquoi ne pas boycotter les transports.*

*Réponse de monsieur le maire : cette délégation étant une compétence de la communauté*

*S. LE CANN demande ce que disent les autres communes car on assiste à une guerre des chefs.*

*Réponse de Monsieur le maire : la commune de Monéteau joue les troubles fêtes en s'opposant à des mesures qui ne lui conviennent pas et rappelle qu'elle n'était pas invitée donc absente de cette réunion de concertation.*

*C. DEUILLET fait part que les élèves de CM2 ont fait un trajet du circuit en juin alors qu'il n'existe plus à la rentrée de septembre.*

## **ENVIRONNEMENT – Convention pour la labellisation « Arbre Remarquable » du Maclura de la bibliothèque**

Rapporteur : Pascale SALIGOT

Suite à une visite du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) à Monéteau le 27 mars dernier pour l'organisation d'une journée thématique sur l'arbre, un représentant de l'association A.R.B.R.E.S. a pu découvrir le Maclura de la bibliothèque, autrement appelé Oranger des Osages.

Cette association dédiée aux Arbres Remarquables : Bilan, Recherche Etudes et Sauvegarde a pour objectif de diffuser des connaissances sur ces arbres atypiques, participer à leur protection ou encore apporter leur soutien pour leur mise en valeur ou leur sauvegarde.

Le Maclura, âgé d'environ 80 ans, a ainsi été retenu pour bénéficier du label « Arbre Remarquable ».

Afin d'attribuer ce label, une convention doit être signée avec l'association. Le projet de convention définissant le rôle et l'engagement de chacun est joint à la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec l'association A.R.B.R.E.S.

**AFFAIRES SCOLAIRES - SUBVENTIONS – Groupe scolaire Victor Hugo – Classe de neige 2018/2019**

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Le séjour en classe de neige du groupe scolaire de Victor Hugo est prévu au Chalet « Le Grand Nant » à Morzine (Haute-Savoie) d'une durée de 7 jours, du samedi 26 janvier au vendredi 01 février 2019.

Le coût du séjour par enfant est de 565 € (hébergement + pension complète + 8 séances de 2h de ski alpin + transport+ animations) pour un nombre de 30 enfants de CM2.

La participation forfaitaire pour les familles étant de 120 €, le calcul de la participation au séjour est réparti suivant le quotient familial :

Quotient familial	Part familles selon quotient	Part forfaitaire familles	Participation de la famille	Part Commune
0 à 8 319,99 €	95 €	120 €	215 €	350 €
8 320 € à 13 519,99 €	151 €	120 €	271 €	294 €
13 520 € à 15 599,99 €	225 €	120 €	345 €	220 €
15 600 € à 16639,99 €	292 €	120 €	412 €	153 €
16 640 € à 17 679,99 €	332 €	120 €	452 €	113 €
A partir de 17 680 €	388 €	120 €	508 €	57 €

Après avoir entendu le projet exposé par l'adjointe aux affaires scolaires, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la participation de la commune suivant le mode de calcul ci-dessus présenté

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire présente le dernier état du tableau de suivi des déclarations d'intention d'aliéner, mis à jour à la date du conseil municipal.

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

**MARCHES PUBLICS – Informations au Conseil Municipal – Décisions relatives aux marchés publics**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Attribution de marchés

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire par délégation en vertu de l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du marché	Titulaire du marché	Montant TTC
MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE L'ELABORATION DES MARCHES DE MAINTENANCE ET	SAGE ENERGIES	15 600 € TTC

<b>D'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS THERMIQUES</b>		
<b>TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET DEFENSE INCENDIE Avenue du Luxembourg</b>	ETPB	95 163 € TTC
<b>TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES BRANCHEMENTS EN DOMAINE PRIVE SOUGERES-SUR-SINOTTE</b>	SMITH / FORTINI	495 000 € TTC maxi
<b>Restructuration et mise en accessibilité de deux restaurants scolaires et du centre de loisirs de Monéteau</b>		
<b>Lot 01 – Désamiantage</b>	MICHEL SA	28 000 €
<b>Lot 02 – Démolitions / gros œuvre / terrassement</b>	GEBAT	223 167,84 €
<b>Lot 03 – Charpente métallique</b>	ACR METAL	31 283,64 €
<b>Lot 04 – Couverture / étanchéité</b>	SAB	11 826,00 €
<b>Lot 05 – Isolation Thermique Extérieure (ITE)</b>	GEBAT	30 000 €
<b>Lot 06 – Menuiseries extérieures</b>	LEMAIRE	31 678,83 €
<b>Lot 07 – Serrurerie</b>	PRATEC	48 901,00 €
<b>Lot 08 – Plâtrerie – cloisons – doublages</b>	WE SOLD	14 281,21 €
<b>Lot 09 – Menuiseries intérieures</b>	GUILLEMOT	35 637,44 €
<b>Lot 10 – Carrelage scellé/collé – Faïence</b>	ART ET TECH	10 822,15 €
<b>Lot 11 – Peinture – Sol souple</b>	DELAGNEAU	28 744,51 €
<b>Lot 12 – Plafonds acoustiques</b>	WE SOLD	10 848,69 €
<b>Lot 13 – Chauffage / Ventilation</b>	LTM	9 984,18 €
<b>Lot 14 – Plomberie</b>	FAVERGEAT	26 848,80 €
<b>Lot 15 – Electricité</b>	APAGELEC	37 700,00 €
<b>Lot 16 – Ascenseur pour personnes à mobilité réduite (PMR)</b>	OTIS	21 500 €
<b>Spectacle pyrotechnique du 14 juillet Années 2018 à 2021</b>	NUIT FEERIQUE	16 800 € TTC
<b>TRAVAUX DE VOIRIES Programme 2018</b>	EUROVIA	390 280,08 € TTC
<b>MAINTENANCE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC Années 2018 à 2022</b>	EIFFAGE	41 100 € TTC
<b>ACQUISITION DE VEHICULES</b>		
<b>Lot 1 : acquisition d'un véhicule électrique</b>	PEUGEOT	22 770,15€ TTC (avec prime d'état de 5 899,43 €)
<b>Lot 2 : acquisition d'un véhicule de type tri benne</b>	CITROEN	27 283 € TTC

## **COMMISSIONS**

### Commission Sports et loisirs – 20 septembre 2018

Rapporteur : Jacky JOANNIS

La commission était réunie pour examiner les propositions de la société BLACHERE Illuminations et particulièrement le choix des illuminations de fin d'année de la place près de la Poste.

Parmi les six propositions présentées, la commission a retenu en animation « le pingouin » en remplacement du renne de l'année dernière. La photo est présentée au conseil.

Etant donné les délais de fabrication, la commission devait valider son choix le jour-même, avant présentation au conseil.

## Commission Affaires scolaires – 25 septembre et 11 octobre 2018

Rapporteur : Marie LEGENDRE

### Commission du 25 septembre

La commission s'est réunie avec les élus pour fixer les crédits scolaires. Il en résulte que cette année les crédits resteront inchangés : idem à l'année précédente.

Informations aux élus sur les différents points :

- travaux de l'été : cantines et films occultant sur les fenêtres et portes suite à la demande par Vigi pirate.
- Installation des vidéos projecteurs numériques à Victor Hugo ainsi que des tablettes et un vidéo projecteur à Colbert
- Mise en place d'un transport en bus pour les enfants de La Commanderie et JJ Rousseau pour se rendre au foyer durant les travaux de la cantine
- Les transports scolaires des collèges et lycées ont été évoqués en rappelant que des parents et utilisateurs étaient intervenus lors du dernier conseil municipal et au conseil communautaire : tout est encore à l'étude...

### Commission du 11 octobre

La commission s'est de nouveau réunie avec les directeurs des écoles et Mme POIDRON du RASED pour leur présenter les sommes allouées aux crédits scolaires de l'année 2018/2019 et les effectifs (voir tableau joint).

Chaque direction a exposé les projets, tutorats, spectacles mis en place pour cette année scolaire.

La date pour la distribution des brioches de Noël est fixée le 21 décembre matin pour les maternelles et après-midi pour les élémentaires.

## **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENSEIGNEMENT - Signature du Projet Educatif Territorial 2018 – 2020 et de la Convention « Charte Qualité Plan Mercredi »**

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire mise en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2018, cette démarche doit permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Dans ce sens, le PEDT intègre le dispositif du Plan Mercredi, instauré depuis la rentrée de septembre en lieu et place des activités extrascolaires préexistantes, avant la réforme, les mercredis dans le cadre des Minots.

L'ambition du Plan Mercredi repose sur la continuité éducative entre l'école et les accueils de loisirs. Afin de respecter cet objectif, il est demandé aux collectivités de signer une charte qualité respectant les axes suivants :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap,
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants,

- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacles, expositions, tournois, etc...)

Après avoir entendu le projet exposé par l'adjointe aux affaires scolaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le Projet Educatif Territorial présenté pour les années 2018 à 2020,
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention « Charte Qualité Plan Mercredi »

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le Salon des Maires a lieu les 20, 21 et 22 novembre 2018 : les élus décident de s'y rendre le mercredi 21 novembre.

Le groupement de gendarmerie de l'Yonne remercie la commune pour le prêt du Skenet'eau à l'occasion de la réunion de commandement du 11 septembre 2018. Un questionnaire de satisfaction concernant les liens avec la Brigade de Seignelay a été rempli et retourné en signalant des rapports difficiles et rappelle avoir signé une convention de participation citoyenne.

Il revient aussi sur l'installation des gens du voyage qui est estimée à 10 000 euros avec les frais d'huissier, le nettoyage et la pose de gravas et/ou blocs de béton.

Monsieur le maire fait part d'une rencontre avec les médecins généralistes de Monéteau. Dans le cadre des futurs départs en retraite de ceux-ci, ils souhaitent proposer la vente du cabinet médical à la commune afin d'attirer de jeunes médecins. L'estimation par le service du domaine est de 165 000 euros. Le projet est en discussion car il faut examiner le fonctionnement, évaluer un emprunt et fixer un loyer.

Il évoque aussi la coupe des peupliers qui est prévue fin d'année.

P. PICARD fait part des Assises de l'Energie organisées par le SDEY qui se tiendront le jeudi 18 octobre au Skénéteau puis CITE 89 (salon des maires et des collectivités locales) à Auxerre le 15 novembre prochain.

Monsieur le maire demande à JL SALMON d'évoquer un premier bilan de la nouvelle saison au Skénéteau : il y a déjà six spectacles qui affichent complets avec des expositions fréquentes de même que des séminaires et/ou conférences ; récemment avec l'ADAPT, la CCI ...

Il rappelle le rallye organisé ce week-end dernier par l'APF (162 VTT et 19 marcheurs étaient présents).

A. GUIBLAIN précise que l'association a récolté 835 € et fêtera son trentième anniversaire en 2019 ; en présence de la présidente de France Alzheimer.

Y. SCALABRINO fait remarquer le problème de la circulation place de la mairie les matins trop souvent interrompue pour le passage des piétons.

Réponse de monsieur le maire : la remarque sera transmise au chef de service.

Y. SCALABRINO interroge sur l'avancée de la fibre optique.

Réponse de monsieur le maire : la commune n'est pas tenue informée mais il est rapporté que le passage dans les fourreaux s'avèrent difficiles car nombreux sont écrasés, plus spécialement avenue de St Quentin.

P. PICARD confirme que c'est ORANGE qui intervient et s'adresse aux particuliers mais les autres opérateurs vont suivre.

C. MOREL fait part de deux appels téléphoniques durant ce dernier week-end concernant les nuisances sonores et de sécurité dues aux plaques métalliques mal posées et la remarque sur le mauvais fonctionnement des volets roulants du foyer rural. Il rappelle la demande G. SCHAAP sur un problème de lampadaire –  
réponse : l'intervention a été vue immédiatement avec Eiffage en septembre au moment du lancement du marché.

C. MOREL revient sur la fibre optique car un technicien de chez ORANGE serait venu et devrait intervenir sur Sougères mais il faut prendre contact avec la Communauté de l'Auxerrois. Il demande aussi que les avaloirs soient nettoyés en prévision des pluies. Enfin il a été alerté par des riverains de la rue Saint Laurent concernant la vitesse excessive des véhicules.

P. PICARD signale que l'éclairage public s'allumait avec une différence de tempo donc Eiffage est intervenu mais il faut signaler ces dysfonctionnements.

Prochain conseil : lundi 19 novembre 2018 à 20h15

**Monsieur le maire lève la séance à 22h25**

### **PUBLIC**

Le collectif des riverains de la route des Conches présent dans la salle remercie pour l'accueil qui leur a été fait.

Il rappelle que la route des Conches n'est pas une route nationale, que le trafic est de plus en plus important. Il attend avec impatience toutes les mesures qui seront mises en place afin de sécuriser cette voie pour le confort de tous.

Monsieur le maire rappelle ce qui a été dit précédemment et assure que la commune s'engage à mettre en sécurité la portion incombant à Monéteau.